

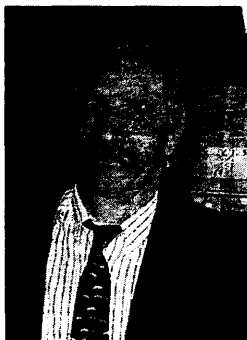
Débat municipal autour de la gestion de l'eau

La gestion de l'eau devient de plus en plus technique. Pour y faire face, la Ville étudie parmi d'autres la solution de la délégation de service public.

Il y a quelques semaines, tous les habitants de la ville ont reçu dans leur boîte aux lettres le journal de l'opposition municipale. Un journal du même format, écrit par Nicolas Forissier, maire, et les membres de la majorité municipale est arrivé sans tarder en réponse aux différents points soulevés, tout particulièrement autour de la question de la gestion de l'eau. Une étude commanditée par la municipalité sera réalisée prochainement et permettra à la Ville de décider si elle privatise ou garde en régie la gestion de l'eau.

Opposé à la privatisation

Daniel Jarreau, conseiller municipal d'opposition, s'oppose à une privatisation et préconise plutôt un regroupement des communes. « Je suis d'accord avec Bruno Vilatte, le pré-



Daniel Jarreau, conseiller municipal d'opposition, est contre la privatisation.

sident du syndicat d'assainissement, quand il dit que gérer l'eau demande de plus en plus de compétences pour correspondre aux normes européennes qui évoluent sans cesse. Mais ça ne veut pas dire qu'on

doit recourir au privé ! »

Pour Daniel Jarreau, il est clair que la Ville a pris un retard conséquent. Il dénonce depuis 2004 l'absence d'un directeur des services techniques. « Ce service est en stand-by ; 15 compteurs seulement ont été changés. Que nous ayons profité des travaux de voirie et enfoncements divers, comme le dit Nicolas Forissier, pour l'entretien systématique des conduites est un minimum ! Le service de la Ville ne s'est jamais donné les moyens d'une vraie gestion : les deux employés qui viennent de partir à la retraite, malgré tout le respect que je leur dois, n'avaient pas même une qualification de plombier. Il serait trop simple de vouloir se débarrasser de cette situation dégradée en la confiant tout bonnement au privé. A ce propos, si toutefois la gestion était confiée à un prestataire privé, pensez-vous que les indemnités

de notre maire diminueront pour autant ? »

Un choix de société

Daniel Jarreau estime que maintenir le service de l'eau en régie est un choix de société. « Je fais le choix du service public, un choix politique et partisan. Le fait que des villes dirigées par la gauche aient concédé le service au privé ne change rien. D'ailleurs toutes les grandes villes (Strasbourg, Paris, Tours, etc.) ont aujourd'hui fait le choix de prendre à nouveau la gestion en régie municipale. Avec 5.000 habitants, nous n'avons pas les moyens de payer le salaire d'un responsable de ce service, c'est évident, mais si nous faisons le choix de nous regrouper entre communes, alors cela deviendrait tout à fait envisageable ! »

Corr. NR, Agnès Verrier

L'avis du maire

Nicolas Forissier prône l'efficacité



Nicolas Forissier ouvre la voie à une troisième alternative : regrouper les communes via un syndicat d'eau.

> Trouver une solution. « Je suis ouvert à toutes les solutions ; je n'ai aucun a priori, ni idéologique, ni technique, ni dogmatique, explique le maire de La Châtre, Nicolas Forissier. Faisons d'abord l'étude et voyons ce qui sera le mieux, pour un coût égal ou inférieur au coût actuel. En ce qui concerne notre personnel dans ce service, j'ai hérité d'une situation, et nous sommes actuellement à un tournant, puisque nos deux fontainiers, qui connaissent par cœur le réseau, viennent de partir à la retraite ; le troisième salarié toujours actif est plombier. »

> Choisir parmi trois hypothèses.

« Nous devons étudier trois hypothèses : rester en régie, faire une délégation de service public ou, pourquoi pas, faire appel à un autre organisme public de type syndicat d'eau et envisager de regrouper des communes. On sait que les entreprises privées qui font ce travail peuvent mutualiser leurs technologies et leurs équipes, ce qui nous permet d'être plus opérationnels et moins chers. On sait également que faire ce travail pour 5.000 habitants coûte plus cher que pour 50.000 ou 100.000 habitants, alors pourquoi pas étudier la possibilité d'un regroupement de communes et faire appel à un syndicat déjà organisé ? »

> Viser l'efficacité. « Si le seul problème est idéologique, alors c'est grave ! D'autant que de nombreuses villes de gauche ont fait le choix de s'adresser au privé. Mon problème, quant à moi, est d'être efficace ! Nous aurons ce débat à l'automne prochain. »

« Privilégier le meilleur coût pour les habitants »

« Nous avons eu un contact avec les trois grosses entreprises privées bien implantées localement (NDLR : La Lyonnaise des eaux, Véolia, La Saur) », explique Bruno Vilatte, président du syndicat d'assainissement et conseiller municipal délégué à l'eau. « Il semblerait que ces entreprises soient capables de nous apporter un meilleur service pour le même prix, avec notamment la mise en place d'un service de télé relevé, un système performant de détections des fuites. Si nous restons en régie, pour avoir le même service, il faudra nous en donner les moyens, ce qui veut dire prévoir une augmentation de la tarification pour les habitants. »



Bruno Vilatte, président du syndicat : « Nous n'avons fait aucun choix a priori ».

communes restées en régie, c'est souvent juste une apparence, puisque des prestataires privés interviennent pour le compte de cette régie. »

« En tant que président de syndicat, conclut Bruno Vilatte, l'idéologie n'est pas mon problème. Mon souci est de privilégier la méthode la plus performante et le meilleur coût pour les habitants. Nous n'avons fait aucun choix a priori. Cette étude nous donnera les éléments pour décider. »

« Ce métier est très technique »

« Je comprends les craintes de Daniel Jarreau, poursuit Bruno Vilatte, et il faut être prudent en matière de délégation de service public. Il y a eu des excès dans le passé et, heureusement, la loi Sapin permet d'y remédier. Si toutes les communes confient la gestion de l'eau au privé, c'est parce que ce métier est très technique. Soulignons que, pour certaines

RÉACTIONS

Votre avis nous intéresse

Si vous souhaitez réagir sur ce dossier, vous pouvez nous contacter en écrivant à La Nouvelle République,

Courrier des lecteurs, 25, rue Diderot, 36000 Châteauroux ; ou envoyer un courriel à : nr.chateauroux@nrco.fr. Pour vos réactions à chaud : rendez-vous sur notre site : www.lanouvellerepublique.fr